

**COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES**  
**Département de la VENDEE**  
**Conseil Municipal du jeudi 28 mai 2015**  
**Procès Verbal**

**Nombre de conseillers :**  
en exercice : 15

**Date de la convocation :**  
21 mai 2015

L'an deux mille quinze, le vingt huit mai le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique à 19h00 sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

**PRESENTS** : BRET Joël, BRIANCEAU Joseph, PILLET Mireille, GROSSIN André, TESSIER Jean, BOURIEAU Bénédicte, MERCIER Isabelle, GODET Jean-Philippe, PHELIPPEAU Rémy, RAIMONDEAU Jean-Marc, GUERINEAU Chantal, GROUSSIN Didier, PERRAUDEAU Carole

**EXCUSES** : CHAIGNE Amandine, GROSSIN Bénédicte

A 19h03, le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE** : Rémy PHELIPPEAU .....

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 avril 2015 :**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils entendent approuver le procès-verbal de la séance du 23 avril 2015.

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

A 19h07 arrivée de Jean-Marc RAIMONDEAU.

---

**DECISIONS**

Par délibération du 17 avril 2014 et conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

M le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

21/04/2015	Accord cadre	Deslandes	Produits d'entretien	57,90 €
27/04/2015	Accord cadre	Gama 29	Produits d'entretien	39,18 €
11/05/2015	Accord cadre	Guy Limoges	Filtre arrosage terrain de foot	57,68 €
13/05/2015	Accord cadre	Atlanroute	Reprise enrobé patte d'oie rue des abeilles	1 293,00 €
26/05/2015	Accord cadre	Sovetours	Transport sortie fin d'année école publique	178,18 €
27/05/2015	Accord cadre	YR Menuiserie	Ecole publique : aménagement de placard	404,07 €

## DOSSIERS POUR DELIBERATIONS

### Réf. 01 – Avis du Conseil municipal sur la demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de la carrière

Le Conseil municipal est amené à donner son avis concernant l'enquête publique en cours. Il s'agit d'une demande d'autorisation d'exploiter, après extension, une carrière, une installation de traitements des matériaux de la carrière et une plate-forme de déchets inertes, au lieu-dit la Roche Guillaume, sur les communes de Saint Julien des Landes et de Landevieille.

Cette installation est soumise à autorisation au titre de la législation sur les installations classées.

L'enquête publique a lieu du 5 mai au 5 juin 2015.

M le Maire encourage tout à chacun de se déplacer en mairie afin de consulter et émettre un avis sur le dossier soumis à enquête publique.

M le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

A 19h18 arrivée de Carole PERRAUDEAU

**VOTE / OBSERVATIONS :** Jean-Philippe GODET ne participe ni au débat ni au vote de cette délibération.

Compte tenu des éléments présents au dossier, à savoir :

1. les études d'impact sur l'environnement, la faune, la flore etc.,
2. la préservation de la zone humide et du ruisseau de l'Edmondière laissés hors périmètre d'exploitation,
3. De l'avis de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement),
4. De la chambre d'agriculture et du monde agricole,
5. Des différentes institutions concernées,

Mais aussi compte tenu des enjeux environnementaux et de la nécessité de préserver les autres activités économiques du secteur et notamment le tourisme.

Sans préjuger des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal donne un avis favorable assorti des conditions suivantes (en plus de celles présentées au dossier) :

1. Réaliser un aménagement de sécurité sur la RD 12 pour sécuriser l'entrée et la sortie des véhicules et notamment des camions de la carrière,
2. Retarder un peu plus que prévu les horaires d'ouverture de la carrière en juillet et août à 8 h minimum (sachant qu'elle est fermée pour congés pendant 3 semaines en août,
3. Ne pas effectuer de tirs de mines en juillet et en août,
4. Mettre en place des mesures de suivi et de compensation pour les puits des riverains à condition qu'ils soient déclarés,
5. Créer un comité de suivi composé d'élus de St Julien des Landes et de Landevieille, de riverains, de représentants de la préfecture, de la DREAL etc. dont le rôle serait de :
  - S'assurer par des visites régulières (tous les 6 mois ?) de la mise en place et du respect des termes du contrat d'exploitation délivré par la préfecture,
  - Contrôler ou faire contrôler si nécessaire le niveau des nuisances (bruit, poussières, vibrations etc.),
  - Vérifier la gestion des déchets ultimes,
6. ...
7. Etc.

## Réf. 02 – Marché « école publique » : avenant n° 1 au lot n° 1 (VRD)

Considérant la délibération n°01 du 29 juillet 2014 relative à l'attribution du marché pour la construction de l'école publique,

M le Maire précise qu'il s'agit d'approuver l'avenant n°1 pour le lot n°01 – VRD, attribué à l'entreprise SEDEP.

Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires et celles non réalisées.

M le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°1 :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant	Variation
01	SEDEP	59 511.30 €	4 602.00 €	64 113.33 €	+ 7.73 %
	<b>T.V.A. 20 %</b>	<b>11 902.26 €0</b>	<b>920.40 €</b>	<b>12 822.66 €</b>	
	<b>TOTAUX T.T.C.</b>	<b>71 413.56 €</b>	<b>5 522.40 €</b>	<b>76 935.99 €</b>	

M le Maire propose donc aux membres du Conseil de Municipal d'approuver l'avenant n°1.

**VOTE** : Unanimité

## Réf. 03 – Convention Sydev relative au programme de rénovation des lampes à vapeur de mercure

M le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention n°2015.ECL.0042 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage.

Il s'agit du programme 2015 de remplacement des lampes à mercure. Le tableau ci-après reprend la synthèse des prestations chiffrées.

M le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention telle qu'elle est proposée et de l'autoriser à signer tout acte s'y afférent.

Les montants indiqués ci-dessous sont en Euros

Thème	Désignation des prestations	Unité	Quantité	Montant Total (H.T.)*	Montant Total (T.T.C.)	Base Participation	Taux de participation du demandeur	Participation du demandeur
ECLAIRAGE PUBLIC	Réalisation de l'étude d'exécution et des démarches administratives relatives à une opération d'éclairage public ou de signalisation lumineuse tricolore ou d'infrastructure sportive extérieure	forfait	1	282	338	282	50%	141
ECLAIRAGE PUBLIC	Démarches relatives d'une part à l'obtention de l'attestation de conformité (CONSUEL) et/ou d'autre part, à l'élaboration des démarches préalables à la réalisation des travaux y compris mise à jour du SIG	forfait	1	63	76	63	50%	32
ECLAIRAGE PUBLIC	RUE DES ROSSIGNOLS - PL n° 003-015 ; 003-016 ; 003-017	u	9	658	790	658	50%	329
ECLAIRAGE PUBLIC	RUE DES OISEAUX - PL n° 003-005 ; 003-006 ; 003-007 ; 003-008 ; 003-009 ; 003-010 ; rééquipement des bornes CADIX existantes en lampe filuc-compact	u	5	2 909	3 491	2 909	50%	1 455
ECLAIRAGE PUBLIC	VILLAGE DE LA RICHARD : PL n° 011-001 ; 011-002 ; 011-004 ; 011-006 et 011-011 : fourniture, pose et raccordement d'1 lanterne IRIDIUM 10 GB capot aluminium SSS453 peinture RAL 6028 (A CONFIRMER suivant RAL présent sur les lanternes déjà en place) équipée 100W SHP sur support béton existant	u	2	2 777	3 333	2 777	50%	1 389
ECLAIRAGE PUBLIC	RUE DES VERGERS - PL n° 001-071 et 001-050 : fourniture, pose et raccordement d'1 ensemble comprenant : 1 lanterne ELYSE peinte avec réflecteur OP20 équipée 70W SHP sur mât cylindroconique acier galvanisé peint - Hauteur 4m - l'ensemble peint RAL 6011 (vert réséda) y compris la dépose du candélabre existant et la démolition du socle béton.	u	2	2 777	3 333	2 777	50%	1 389
<b>TOTAL PARTICIPATION A LA CHARGE DU DEMANDEUR :</b>								<b>3 345 €</b>

\*Les prix incluent un taux de maîtrise d'œuvre de 5%

**VOTE : Unanimité**

## Réf. 04 – Convention Sydev relative à la réalisation d'une extension de réseau électrique (le Clos du Bocage)

M le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention n°2015.EXT.0161 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une extension de réseau électrique.

Il s'agit de la viabilisation du lotissement communal « le Clos du Bocage ». Le tableau ci-après reprend la synthèse des prestations chiffrées.

Les montants indiqués ci-dessous sont en Euros

Thème	Description des prestations	Unité	Quantité	Montant total (H.T)*	Montant total (T.T.C)	Base Participation	Taux de participation du demandeur	Participation du demandeur
RÉSEAUX ÉLECTRIQUES	Réalisation d'une étude d'exécution réseau électrifié et d'un dossier administratif	forfait	1	636	763	636	60%	382
RÉSEAUX ÉLECTRIQUES	Réalisation d'une étude d'exécution de branchements électriques et d'un dossier administratif	forfait	1	224	268	224	60%	134
RÉSEAUX ÉLECTRIQUES	Création d'un réseau souterrain basse tension comprenant l'exécution des terrassements, les réfections et les raccordements	ml	1335	9823	11788	9823	60%	5894
RÉSEAUX ÉLECTRIQUES	Construction et reprise des branchements comprenant les terrassements, les réfections, les câbles et les coffrets	u	14	11741	14090	11741	60%	7045
INFRASTRUCTURE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC	Création d'un réseau souterrain comprenant l'exécution des terrassements, réfections et raccordements et organes de dérivation éventuels	ml	2065	3215	3858	3215	100%	3215
INFRASTRUCTURE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC	Fourniture et déroulage des câbles en souterrains pour l'alimentation des foyers lumineux	ml	1	497	597	497	100%	497
INFRASTRUCTURE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC	Dépose préalable éventuelle de l'ensemble des matériels	forfait	1	1030	1236	1030	100%	1030
INFRASTRUCTURE DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES	Réalisation d'une étude d'exécution des réseaux de communications électroniques	forfait	1	528	633	633	100%	633
INFRASTRUCTURE DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES	Création d'un réseau comprenant terrassements, fourniture, pose des fourreaux et chambres	ml	138	4678	5613	5613	100%	5613
INFRASTRUCTURE DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES	Construction et reprise des branchements sur voie publique comprenant terrassements, fourniture, pose des fourreaux et chambres	ml	80,5	1129	1355	1355	100%	1355
INFRASTRUCTURE DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES	Construction et reprise des branchements en partie privée comprenant terrassements, fourniture, pose des fourreaux et chambres	ml	14	1312	1574	1574	100%	1574
<b>TOTAL PARTICIPATION A LA CHARGE DU DEMANDEUR :</b>								<b>27 372€</b>

\*Les prix incluent un taux de maîtrise d'œuvre de 5%

M le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention telle qu'elle est proposée et de l'autoriser à

signer tout acte s'y afférent.

**VOTE** : Unanimité

### Réf. 05 – Subvention du Conseil Général concernant les travaux de rénovation de l'église : réajustement du plan de financement

Par délibération n°7 du 19 décembre 2014, le Conseil Municipal a sollicité l'aide du Conseil Général de la Vendée dans le cadre du programme de rénovation de l'église. Le montant des travaux s'élevait à 37 126.51 €.

Afin d'être conforme avec le plan de financement voté par délibération n°1 du 19 février 2015 et la demande de subvention, M le Maire propose d'ajuster la délibération n°7 du 19 décembre 2014 comme suit :

Désignation du projet :

**Restauration de l'église**

#### Descriptif du projet :

Réfection de la toiture Nord de l'église et de la toiture de la chaufferie / Remise en état des chéneaux / Restauration des vitraux

<b>Coût du projet HT:</b>	
<b>Restauration des vitraux</b>	<b>9 994,43 €</b>
<b>Travaux de rénovation de la toiture</b>	<b>43 409,42 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>53 403,85 €</b>
Date prévue du début des travaux :	2015
Date prévue de fin des travaux :	2016
<b>Plan de financement</b>	
<b>Subventions sollicitées :</b>	
<b>DETR</b>	<b>13 350,96 €</b>
<b>Fonds de concours (Communauté de communes)</b>	<b>13 350,96 €</b>
<b>Conseil Général / restauration du bâtiment</b>	<b>8 681,88 €</b>
<b>Conseil Général / restauration des vitraux</b>	<b>4 997,22 €</b>
<b>Apport communal :</b>	<b>13 022,83 €</b>

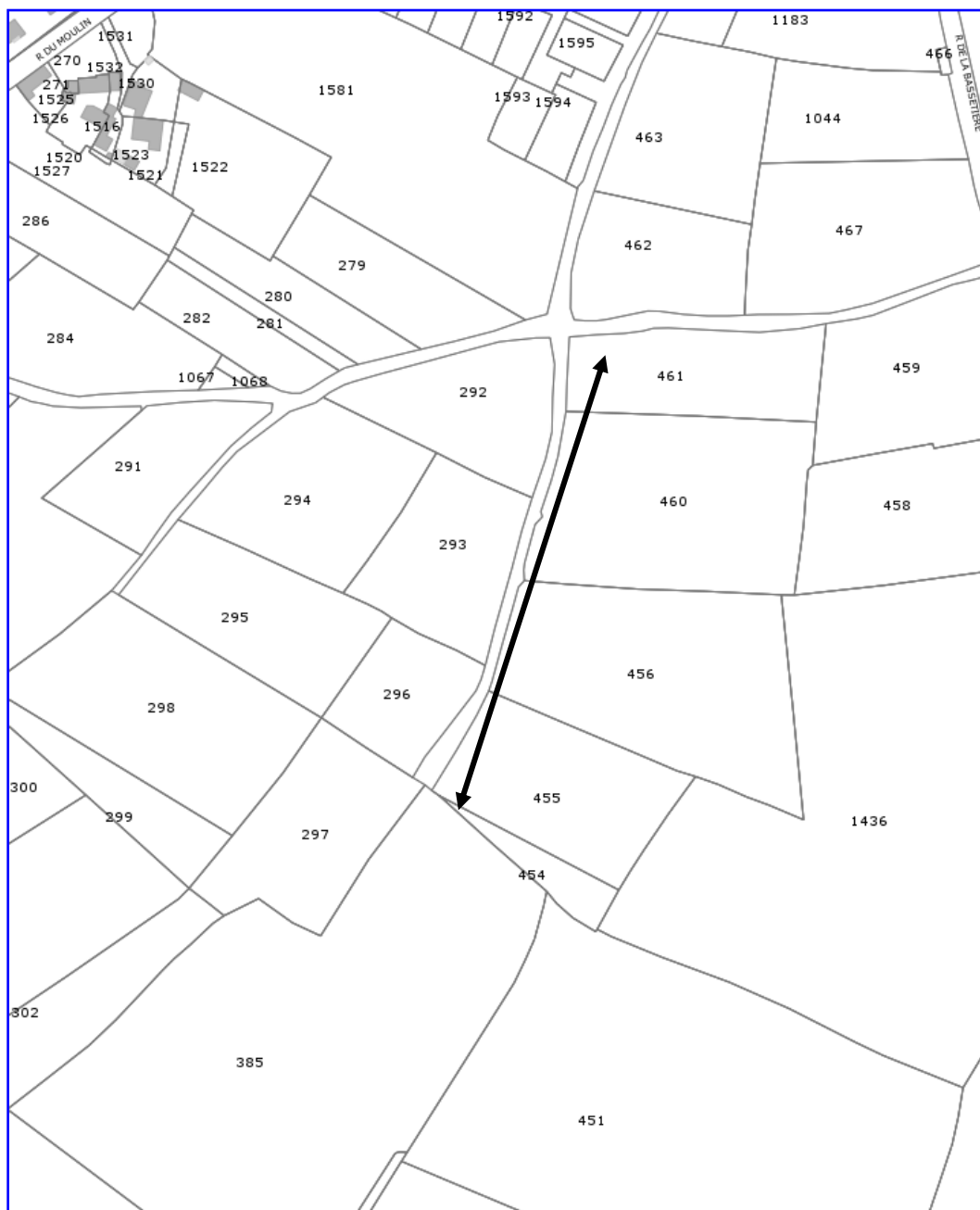
**VOTE** : Unanimité

### Réf. 06 - Acquisition et déclassement d'une partie du chemin des Noues

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de M GROLLIER Emmanuel : il sollicite l'acquisition d'une partie du chemin s Noues comme présenté sur le plan ci-après.

Le dossier a été examiné par la commission voirie, cette dernière a donné un avis positif.

Au vu de l'exposé de M le Maire, le Conseil municipal s'interroge sur l'enclavement de certaines parcelles et sur l'écoulement naturel de l'eau de ruissellement



**VOTE** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réétudier cette demande lors d'une prochaine commission voirie.

#### **Ref 07 - Transfert des voies et équipements communs : lotissement des Mélittes**

Les travaux d'aménagement du lotissement des Mélittes sont entièrement achevés. L'aménageur demande le transfert des voies et équipements communs

**VOTE** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réétudier cette demande lors d'une prochaine commission voirie.

---

## Ref 08 - Détermination du nom de l'impasse du Clos du Bocage

M le Maire propose de nommer l'impasse du lotissement le Clos du Bocage : l'impasse des noisetiers.

**VOTE** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer l'impasse du lotissement du Clos du Bocage l'impasse des noisetiers.

---

## Ref 09 - Rectificatif de la délibération du 25/11/2014 concernant la taxe de séjour

M le Maire rappelle que par délibération en date du 25 novembre 2014 le montant de la taxe de séjour a été fixé à 0.55 € par nuitée pour les différents types d'hébergements présents sur le territoire et que les enfants de moins de 13 ans sont exemptés de taxe de séjour.

M le Maire précise que l'article 67 de la loi de finances 2015 procède à une refonte de cette taxe. Désormais sont exemptés de la taxe de séjour :

- Les personnes mineures (moins de 18 ans)
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil municipal détermine.

Les exemptions ne s'appliquent pas en cas de régime de taxation forfaitaire, les propriétaires logeurs, hôteliers ou intermédiaires étant alors redevable de la taxe.

M le Maire propose au Conseil Municipal de rectifier la délibération du 25 novembre 2014 selon les exemptions définies ci-dessus.

**VOTE** : Joël BRET et Didier GROUSSIN ne participent pas au vote.

Le Conseil municipal décide de rectifier la délibération du 25 novembre 2014 afin d'être en conformité avec l'article 67 de la loi de finances 2015.

---

## Réf 10 - Tarif du restaurant scolaire pour la prochaine rentrée scolaire

M le Maire présente quelques éléments tirant le bilan du fonctionnement du restaurant scolaire. La période de référence est de **septembre 2014 à avril 2015**.



DEPENSES	
Charge salariale	38 870 €
Alimentation	25 629 €
Charge supplétives (eau, électricité, assurance, maintenance, ....)	6 640 €
<b>TOTAL</b>	<b>71 139 €</b>

Pour être tout à fait exhaustif Il manque à ce tableau le coût des produits d'entretien.

15 700 repas ont été servis entre septembre 2014 et avril 2015.

Le coût moyen du repas en denrée alimentaire est de **1.64 €**

Le coût moyen du repas toutes charges confondues est de **4.54 €**

RECETTES		Nombre de repas
Familles	45 548.96 €	13 230
Familles Rurales (enfants à 3.20 €)	5 569.60 €	1 631
Familles Rurales (adultes à 2 €)		224
Personnel du resto scolaire (2 €)	704.00 €	336
Adultes à 4.90 €	818.30 €	172
Adultes à 8.50 €	671.50 €	84
<b>TOTAL</b>	<b>53 312.39 €</b>	<b>15 677</b>

Sur le service restaurant scolaire la commune est déficitaire de 17 826.61 €, soit 1.14 € par repas consommé.

La commission Vie scolaire propose au Conseil Municipal une nouvelle tarification pour le restaurant scolaire :

Prix des repas pour les enfants	Proposition	Prix forfait (calculé sur 10 mois)
Formule 1	3,60 €	12,96 €
Formule 2	3,60 €	25,92 €
Formule 3	3,60 €	38,88 €
Formule 4	3,30 €	47,52 €
Formule 5	3,60 €	
Repas non prévu	5,00 €	
PAI	1,95 €	

**VOTE** : A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les tarifs proposés.

---

### Réf 11 - Détermination du budget « fourniture » pour l'école publique

M le Maire expose au Conseil Municipal la demande de la Directrice de l'école publique. De façon à organiser au mieux la gestion des fournitures scolaires, elle demande à avoir un budget.

M le Maire propose un budget de 50 € par enfant par année scolaire.

**VOTE :** A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à 50 € par enfant le budget fournitures pour l'école publique.

---

### Réf 12 - Réflexion sur le nom pour l'école publique

Une annexe présente les différentes propositions pour le nom de l'école publique.

**VOTE :** Le Conseil Municipal décide de donner un nom commun à l'école publique et fait le choix de l'école de La Farandole.

---

### Réf 13 - Tirage au sort du jury d'assises

La Commune doit procéder au tirage au sort du jury d'assises.

Sont tirés au sort :

- MORINEAU Pierre
  - VOYER Bruno
  - LAFLEURIEL Roland
- 

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h54.

A Saint Julien des Landes, le 4 juin 2015.

**Le Maire**  
**Joël BRET**

